



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 20 décembre 2023
Délibération 2023-40

Par suite d'une convocation en date du 14 décembre 2023, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 20 décembre 2023 à 19h00 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
 Présents : 9
 Votants : 10

Présents : Mesdames et messieurs BOST Claude, GIBEAU Frédéric, LATOUR Françoise, BAPPEL Annick, VIALLE Jacqueline, LACOSTE Éric, PRATIQUE Emilie, MERLET Jérôme, LAMBERT Jean-Pierre, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Représentés : WARLOP Florence,

Absents excusés : DUBREUIL Frédéric, TARRADE Simon, GAILLARD Marlène,

Monsieur le maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.**

Objet : Stabilisation mur de soutènement gymnase : demande de subvention DETR_2024

Monsieur le Maire expose le projet de stabilisation du mur de soutènement aux abords du gymnase, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 10 625.40€ HT soit 12 750.48 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

POSTES DEPENSES			MONTANT RESSOURCES		
Désignation	Montant total HT €	Taux %	Désignation	Montant total HT €	Taux %
Fourniture et réalisation d'un mur de soutènement de la chaussée	10625.40 €	100 %	DETR	8500.32 €	80 %
			PART COMMUNALE	2125.08 €	20 %
MONTANT TOTAL OPERATION	10625.40 €	100%	TOTAL RESSOURCES	10625.40 €	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : avril 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : juin 2024

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 10625.40 € HT

APPROUVE le plan de financement exposé

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le **21 DEC. 2023**

Publiée le **21 DEC. 2023**

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire, Claude BOST	La secrétaire de séance, Annick BAPPEL

AR Prefecture

024-212401715-20231220-DELIB_202340-DE
 Reçu le 21/12/2023